



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/694  
26 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 26 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU RWANDA AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre entre le Premier Ministre du Rwanda, M. Pierre Célestin Rwigema, et le Premier Ministre du Zaïre, M. Kengo Wa Dondo, qui s'était rendu au Rwanda en visite officielle les 21 et 22 août 1996 (voir annexe).

Le Gouvernement rwandais se félicite de l'issue de cette rencontre.

Il tient à réaffirmer à la communauté internationale qu'il examinera attentivement toutes les initiatives prises à l'échelon local pour tenter de résoudre les problèmes de la région des Grands Lacs dans le cadre de la Déclaration de Nairobi du 7 janvier 1995, de la Déclaration du Caire du 29 novembre 1995, de la Déclaration de Tunis du 18 mars 1996 ainsi que du Sommet des chefs d'État de la région, tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) les 24 et 25 juin 1996.

Les pays de la région se sont alors engagés individuellement et collectivement à prendre des mesures spécifiques en vue de trouver des solutions appropriées aux problèmes que connaît la région.

Le Gouvernement rwandais tient à rappeler sa position concernant la proposition visant à convoquer une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Une telle conférence serait utile seulement si les efforts des pays de la région n'aboutissent pas. Ce n'est que dans ce cas et sur la demande des pays de la région eux-mêmes qu'il pourrait être bénéfique de tenir une conférence régionale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Les décisions et mesures énoncées dans le communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre des 21 et 22 août 1996 entre les Premiers Ministres du Rwanda et du Zaïre méritent l'appui de la communauté internationale car elles peuvent faciliter le rapatriement ordonné de tous les réfugiés rwandais se trouvant au Zaïre.

Vous souhaiterez peut-être également noter que les Gouvernements zaïrois et rwandais sont convenus d'autres mesures visant à renforcer la coopération dans les domaines de la sécurité à leurs frontières communes, des systèmes

judiciaires, de la restitution des biens et de la coopération économique dans le cadre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

Parmi les faits récents susceptibles d'intéresser les membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, on peut mentionner aussi le rapatriement volontaire du Burundi au Rwanda de milliers de réfugiés rwandais. Au 26 août 1996, 96 000 réfugiés rwandais étaient rentrés dans leurs communautés rurales respectives au Rwanda. Les 4 000 réfugiés rwandais se trouvant encore au Burundi devraient retourner au Rwanda d'ici à la fin du mois.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué conjoint annexé comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Rwanda  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Gidéon KAYINAMURA

ANNEXE

Communiqué conjoint sanctionnant la visite de  
travail du Premier Ministre du Zaïre au Rwanda  
les 21 et 22 août 1996

[Original : français]

1. À l'invitation de S. E. M. Pierre Célestin Rwigema, Premier Ministre de la République rwandaise, S. E. M. Kengo Wa Dondo, Premier Ministre de la République du Zaïre, a effectué une visite de travail en République rwandaise les 21 et 22 août 1996.

2. La délégation zaïroise était conduite par S. E. M. Kengo Wa Dondo, Premier Ministre de la République du Zaïre, assisté de LL. EE. M. Jean-Marie Kititwa Tumansi, Vice-Premier Ministre, Ministre des relations extérieures, et du grand amiral Mavua Mudima, Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense nationale, de la sécurité du territoire et des anciens combattants.

3. La délégation rwandaise était conduite par S. E. M. Pierre Célestin Rwigema, Premier Ministre de la République rwandaise, assisté de M. Anastase Gasana, Ministre des affaires étrangères et de la coopération, de M. Patrick Mazimhaka, Ministre de la réhabilitation et l'intégration sociale, de M. Pie Mugabo, Ministre du travail et des affaires sociales, du colonel André Rwigamba, Directeur de cabinet au Ministère de la défense nationale.

4. Au cours de leurs entretiens, les deux chefs de gouvernement ont passé en revue l'état des relations entre le Zaïre et le Rwanda. Leur attention a été particulièrement retenue par les points suivants :

- 1) Le rapatriement des réfugiés rwandais se trouvant au Zaïre;
- 2) La sécurité aux frontières communes;
- 3) Le rapatriement des biens;
- 4) Les réfugiés zaïrois au Rwanda;
- 5) La coopération judiciaire;
- 6) La Communauté économique des pays des Grands Lacs.

4.1 Du rapatriement des réfugiés rwandais :

À ce sujet, les deux chefs de gouvernement sont convenus de ce qui suit :

a) Rendre opérationnel le rapatriement massif, organisé et sans condition de tous les réfugiés rwandais. À cet effet, le Gouvernement zaïrois s'engage à procéder à la fermeture progressive des camps et à assurer le rapatriement rapide des réfugiés rwandais, et le Gouvernement rwandais s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer l'accueil et l'installation de ces réfugiés sur son territoire;

/...

b) Organiser des visites transfrontalières, principalement dans les camps de réfugiés et les camps de transit, par les autorités des deux pays;

c) Poursuivre l'opération de séparation des intimidateurs des populations innocentes qui ont fui la guerre ou ont été forcées à l'exil par les miliciens, les ex-forces armées rwandaises (FAR) et les dignitaires de l'ancien régime;

d) Demander à la communauté internationale d'apporter aux réfugiés rapatriés vers le Rwanda une aide humanitaire en vue de créer des conditions favorables à leur installation.

#### 4.2 De la sécurité aux frontières communes :

Les deux chefs de gouvernement sont convenus de ce qui suit :

a) Ne pas permettre que le territoire de l'un serve de base de déstabilisation de l'autre;

b) Poursuivre le désarmement des éléments armés des ex-forces armées rwandaises et des miliciens interahamwe, et rechercher et éliminer les caches d'armes où qu'elles se trouvent;

c) Échanger toute information utile relative à la sécurité.

#### 4.3 Du rapatriement des biens :

Les deux chefs de gouvernement ont décidé de la création d'une Grande Commission de rapatriement des biens comprenant les sous-commissions suivantes :

- La Sous-Commission des biens rwandais se trouvant au Zaïre;
- La Sous-Commission des biens zaïrois pillés au Rwanda;
- La Sous-Commission tripartite Rwanda/Zaïre/Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui déposera dans les meilleurs délais ses conclusions sur les conditions techniques du décollage de l'avion Boeing 737 d'Air Zaïre.

#### 4.4 Des réfugiés zaïrois au Rwanda :

Les deux chefs de gouvernement sont convenus de leur rapatriement avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

#### 4.5 De la coopération judiciaire :

Les deux chefs de gouvernement conviennent de coopérer dans le domaine judiciaire, notamment avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda, en ce qui concerne les personnes recherchées pour génocide et les auteurs présumés coupables des crimes contre l'humanité commis au Rwanda d'avril à juillet 1994, par l'application de la Convention judiciaire entre la République du Burundi, la République rwandaise et la République du Zaïre, signée à Kigali, le 21 juin 1975.

#### 4.6 De la Communauté économique des pays des Grands Lacs :

Les deux chefs de gouvernement ont pris l'engagement de redynamiser dans les meilleurs délais les organes de la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

5. Par ailleurs, les deux chefs de gouvernement s'engagent à rendre immédiatement opérationnelles les différentes sous-commissions créées le 1er septembre 1994 à Goma et le 10 juin 1995 à Bujumbura à l'issue des réunions ministérielles qui avaient entre autres tâches celle d'examiner d'un commun accord les problèmes relatifs :

- a) Au rapatriement des réfugiés rwandais;
- b) À la sécurité mutuelle;
- c) Aux biens emportés au Zaïre en vue de leur restitution.

6. Compte tenu de l'ampleur des dommages subis par le Zaïre à la suite de la présence massive et prolongée des réfugiés rwandais sur le territoire zaïrois, les deux chefs de gouvernement réitèrent leur appel à la communauté internationale afin qu'une assistance accrue soit accordée au Zaïre.

7. À l'occasion de la visite à Kigali du Premier Ministre de la République du Zaïre, S. E. M. Kengo Wa Dondo, les deux chefs de gouvernement ont abordé la situation prévalant actuellement dans la région des Grands Lacs, particulièrement au Burundi, à l'issue du coup d'État perpétré dans ce pays le 25 juillet 1996. À ce sujet, ils ont réaffirmé les engagements de leurs gouvernements pris à Arusha et à Kampala, visant le rétablissement de l'ordre institutionnel et la réconciliation nationale.

8. Au terme de sa visite, S. E. M. Kengo Wa Dondo, Premier Ministre de la République du Zaïre, et la délégation qui l'accompagnait ont exprimé leur gratitude au Gouvernement rwandais pour l'accueil chaleureux et fraternel dont ils ont été l'objet dès leur arrivée au pays des mille collines.

9. Le Premier Ministre de la République du Zaïre a saisi cette occasion pour inviter le Premier Ministre de la République rwandaise à visiter avec lui les camps de réfugiés rwandais se trouvant au Zaïre.

10. Le Premier Ministre de la République rwandaise a accepté chaleureusement cette invitation. Il a remercié le Premier Ministre de la République du Zaïre et sa délégation d'avoir effectué cette visite au Rwanda en vue de raffermir davantage les relations d'amitié et de coopération qui unissent si heureusement les deux peuples respectifs.

11. Les entretiens des deux chefs de gouvernement se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de franchise, de compréhension et de confiance mutuelles.

Fait à Kigali, le 22 août 1996

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
RWANDAISE :

Le Premier Ministre

(Signé) Pierre Célestin RWIGEMA

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
DU ZAÎRE :

Le Premier Ministre

(Signé) Kengo Wa DONDO

-----